|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
|  | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 30 novembre 2018 | | |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Trente‑septième session**

**Genève, 26 – 30 novembre 2018**

Résumé présenté par le président

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La trente‑septième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci‑après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par Mme Sylvie Forbin, vice‑directrice générale. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Karol Kościński et Abdoul Aziz Dieng ont assumé les fonctions de vice‑présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la trente‑septième session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/37/1 Prov.), modifié afin de supprimer le point sur l’accréditation d’une nouvelle organisation non gouvernementale (document SCCR/37/1 Prov. Rev.).

# Point 3 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la trente‑sixième session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de la trente‑sixième session (document SCCR/36/8 Prov.). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d’ici au 15 janvier 2019, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l’adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

# Point 4 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5, SCCR/36/6, SCCR/37/2, SCCR/37/7 et SCCR/37/8, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.
2. Le comité a examiné le document SCCR/36/6 établi par le président, intitulé “Texte de synthèse révisé sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions”. En outre, le comité a pris note du document SCCR/37/2, intitulé “Proposition de la délégation de l’Argentine”, établi par la délégation de l’Argentine, et du document SCCR 37/7, intitulé “Proposition des États‑Unis d’Amérique concernant le champ d’application et la mise en œuvre des droits, projet de Traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion”, soumis par les États‑Unis d’Amérique.
3. Les délibérations sur la base des documents SCCR/36/6, SCCR/37/2 et SCCR/37/7 ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité. Ces discussions ont contribué à préciser différentes questions techniques et les positions des délégations en vue de parvenir à une position commune sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions. À l’issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/37/8 pour faire état de sa compréhension de l’état d’avancement des discussions. Le document SCCR/37/8 regroupe toutes les propositions au sein d’une seule partie et supprime les parties A et B issues du document SCCR/36/6.
4. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑huitième session du SCCR.

# Point 5 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7 et SCCR/37/6.
2. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués à la suite du *Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées* (qui figure dans le document SCCR/36/7, intitulé “Plans d’action sur les limitations et exceptions jusqu’à la trente‑neuvième session du SCCR (seconde session de 2019)”), a été présenté par le Secrétariat.
3. Le comité a accueilli avec satisfaction l’exposé relatif à l’établissement d’une typologie concernant les bibliothèques (au point 1 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”), présenté par M. Kenneth Crews, et a participé à une séance de questions‑réponses avec M. Crews.
4. Le comité a accueilli avec satisfaction l’exposé concernant l’étude sur les musées (document SCCR/37/6), présenté par M. Yaniv Benhamou (au point 3 de la partie intitulée “Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées”) et a participé à une séance de questions‑réponses avec M. Benhamou.
5. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués à la suite du *Plan d’action – Bibliothèques, services d’archives et musées* sera présenté à la trente‑huitième session du SCCR.
6. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑huitième session du SCCR.

# Point 6 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 Rev., SCCR/35/9, SCCR/36/3 et SCCR/36/7.
2. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués à la suite du *Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps* (document SCCR/36/7, intitulé “Plans d’action sur les limitations et exceptions jusqu’à la trente‑neuvième session du SCCR (seconde session de 2019)”), a été présenté par le Secrétariat.
3. L’exposé présenté par M. Crews au titre du point 5 de l’ordre du jour contenait des informations sur les travaux effectués par M. Daniel Seng pour l’établissement d’une typologie concernant les établissements d’enseignement et de recherche (au point 1 de la partie intitulée “Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps”).
4. Un rapport sur l’état d’avancement des travaux effectués à la suite du *Plan d’action – Établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps* sera présenté à la trente‑huitième session du SCCR.
5. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la trente‑huitième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : questions diverses

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev., SCCR/36/4, SCCR/37/3, SCCR/37/4 et SCCR/37/5.
2. En ce qui concerne le droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité a examiné les modalités de l’étude proposée, présentées par le Secrétariat dans le document SCCR/37/4 intitulé “Modalités d’une étude sur les services de musique numérique”. Le comité est convenu que le Secrétariat mènerait l’étude de la façon décrite dans le document SCCR/37/4, en tenant compte des observations et des suggestions communiquées par les États membres au cours de l’examen du point de l’ordre du jour. Des informations actualisées sur cette question seront données à la trente‑huitième session du SCCR.
3. En ce qui concerne le droit de suite, le Secrétariat a présenté le document SCCR/37/5, intitulé “Équipe d’experts sur le droit de suite”, dont le comité a pris acte. L’équipe d’experts démarrera ses travaux en décembre 2018 et une mise à jour sera faite à la trente‑huitième session du SCCR.
4. En ce qui concerne le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité a examiné les modalités de l’étude proposée, présentées par le Secrétariat dans le document SCCR/37/3 intitulé “Modalités proposées pour une étude sur la protection des droits des metteurs en scène de théâtre”. Le comité est convenu que le Secrétariat mènerait l’étude de la façon décrite dans le document SCCR/37/3, présenterait un rapport intérimaire à la trente‑huitième session du SCCR et un rapport final à sa trente‑neuvième session.
5. Ces trois questions resteront inscrites à l’ordre du jour de la trente‑huitième session du SCCR.
6. Une vidéo concernant le travail de renforcement des capacités effectué par le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a été présentée au comité et un point de la situation a été fait par le Secrétariat à ce sujet.

# Résumé présenté par le président

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente‑septième session du SCCR et que, par conséquent, il n’était pas soumis au comité pour approbation.

# Point 8 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra du 1er au 5 avril 2019.

[Fin du document]